



Comité de bassin

Séance plénière

11 décembre 2017

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	5
3. Liste de présence	43

Comité de bassin

Séance plénière

11 décembre 2017

Diffusion

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidarité
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin

Séance plénière

Lundi 11 décembre 2017

(de 10 h à 16 h, au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

10 h à 13 h 15

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE BASSIN

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 6 juillet 2017
2. Election du (de la) président(e) du comité de bassin
3. Modification du règlement intérieur
4. Élections
 - Election des vice-président(e)s du comité de bassin
 - Election des président(e)s des 6 commissions permanentes
 - Election des président(e)s des 6 commissions territoriales
 - Election des représentant(e)s du 1^{er} collège et des représentant(e)s du 2^{ème} collège au conseil d'administration Loire-Bretagne
 - Désignation aux Comités d'orientation « Eau douce » et « Milieux marins et littoraux », de l'Agence Française pour la Biodiversité

PLANIFICATION

5. Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) du bassin Loire-Bretagne
 - Compte rendu de la commission Planification réunie le 17 octobre 2017
 - Comptes rendus des commissions territoriales réunies en septembre et octobre 2017
6. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage)
 - Projet de Sage Alagnon (Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)

14 h 30 à 15 h 45

INFORMATION DU COMITÉ DE BASSIN

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

7. Comptes rendu des commissions
 - Compte rendu de la commission relative au milieu naturel réunie le 26 septembre 2017
 - Comptes rendus des forums de l'eau réunis en septembre et octobre 2017
 - Commission Planification du 17 octobre 2017
 - Compte rendu de la commission Inondations-plan Loire réunie le 25 octobre 2017

FINANCES ET PROGRAMMATION

8. Elaboration du 11e programme et budget des agences de l'eau
 - Compte rendu de la commission Finances et programmation réunie le 24 octobre 2017
 - Compte rendu de la commission Communication et action internationale réunie le 12 octobre 2017

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. PÉLICOT, président :

Bonjour à tous. Je salue la présence à la tribune de :

- M. Fleutiaux, Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, qui représente le préfet coordonnateur de bassin ;
- M. Chassande, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- M. Gutton, Directeur général de l'agence de l'eau ;
- Mme Jullien, chargée de mission au service juridique de l'agence. Elle assistera M. Gutton lors des élections qui auront lieu ce matin.

Je salue également Mme Clermont-Brouillet, commissaire du gouvernement, qui succède à Mme Saillant.

Je vous présente les excuses de Mme Aubert, qui succède à Mme Steinfelder à la présidence du conseil d'administration de l'agence de l'eau. Elle n'a pas pu se libérer ce matin.

M. FLEUTIAUX :

Je salue l'ensemble des parlementaires et des élus, les représentants des acteurs économiques et des associations, la nouvelle commissaire du gouvernement, M. le Directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et M. le Directeur général de l'agence de l'eau. Mesdames, messieurs, je souhaite la bienvenue à ceux pour qui c'est une première.

Je vous prie d'excuser M. le préfet qui m'a assuré qu'il fera tout pour être présent à la prochaine séance du comité de bassin. Il s'agit d'une journée importante de mise en place du comité de bassin dans sa nouvelle configuration. Bonne réunion !

M. PÉLICOT président :

Je souhaite, à mon tour, la bienvenue aux nouveaux membres. Dans le premier collège des parlementaires et des collectivités territoriales, nous avons :

- représentants des parlementaires (nouvelle catégorie) : M. Bothorel (député des Côtes-d'Armor) ; le (la) représentant(e) du Sénat n'a pas encore été nommé(e) ;
- représentants des Régions : M. Ferrand (Auvergne-Rhône-Alpes), M. Orvain (Nouvelle-Aquitaine), MM. Burlot et Crocq (Bretagne), MM. Gerault et Touron (Pays de la Loire) ;
- représentants des Départements : M. Riotte (Cher), M. Lostanlen (Finistère), Mme Bellurot (Indre), Mme Jodar (Loire), Mme Rousset (Haute-Loire), M. Hervochon (Loire-Atlantique), M. Lechauve (Loiret), M. Boisneau (Maine-et-Loire), M. Michel (Mayenne), Mme Le Quer (Morbihan), M. Sauvade (Puy-de-Dôme), M. Favreau (Deux-Sèvres), M. Ledoux (Vienne), M. Chito (Allier), M. Hervé (Ille-et-Vilaine), M. Boigard (Indre-et-Loire), Mme Yvard (Orne), Mme Barreau (Vendée) et Mme Lardy (Haute-Vienne) ;
- les représentants des communes :
 - o représentants des établissements publics territoriaux de bassin : M. Fréchet, président de l'établissement public territorial Loire, M. Bock, premier vice-président de l'établissement public territorial Vienne, et Mme Michenot, présidente de l'établissement public territorial Vilaine ;
 - o représentants des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou de syndicats mixtes compétents dans le domaine de la gestion de l'eau : ils n'ont pas encore été nommés ;
 - o représentant d'une commune, président de commission locale de l'eau : M. Rome ;
 - o représentante de la catégorie « agglomération de plus de 100.000 habitants » ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins une agglomération de plus de 100.000 habitants : Mme Auconie, en remplacement de M. Vallée ;
 - o représentant dans la catégorie « autres communes » : M. Perrochon, en remplacement de Mme Auconie ;

Dans le second collège des usagers, nous avons :

- représentant de la sylviculture (nouvelle catégorie) : M. de Dreuzy ;
- quatrième personne qualifiée : M. Taufflieb, qui était auparavant représentant du conseil économique social et environnemental régional Bourgogne-Franche Comté ;
- représentants des CESER (conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux) : M. Blachon (Auvergne-Rhône-Alpes), M. Robert (Nouvelle-Aquitaine) ;
- dans la catégorie des organismes d'irrigation : M. Trouvat, en remplacement de M. Gandrieau ;
- représentant de la profession agricole : M. Dauton, en remplacement de M. Trouvat ;
- représentante de la profession industrielle : Mme Loubière, en remplacement de Mme Caroly.

Je passe maintenant la parole à M. Gutton qui va vous expliquer le déroulement de la séance. Ensuite, nous appellerons M. Rousseau, le doyen d'âge qui procèdera à l'élection du président du comité de bassin. Je regagne la salle.

M. GUTTON :

Il s'agit d'un comité de bassin important qui va permettre de renouveler à la fois la présidence, les vice-présidences mais également les présidences de commission. Un texte publié récemment entraîne également une réorganisation du collège des usagers et du collège des collectivités du conseil d'administration. M. Rousseau est le doyen d'âge présent ce jour.

Il s'agit, pour commencer, de procéder à l'élection du président ou de la présidente du comité de bassin, sous la présidence de M. Rousseau. Nous avons reçu deux candidatures : celle de M. Pélicot, actuel président du comité de bassin, et celle de M. Burlot, actuel président de la commission Planification du comité de bassin. Le mandat est de trois ans. L'élection aurait dû se tenir en juillet dernier mais le ministère de l'Ecologie a souhaité la participation de deux parlementaires du fait de la loi sur la biodiversité. Ainsi, il a été décidé de décaler cette élection à fin 2018.

Participent au vote uniquement les 76 représentants du premier collège des parlementaires et des collectivités territoriales et les 76 représentants du second collège des usagers. Les représentants de l'administration ne votent pas. Peuvent voter également les membres qui ont reçu pouvoir.

Sont éligibles les représentants des collectivités territoriales. Les personnes qualifiées peuvent également se présenter. Nous procédons à un vote à deux tours, un premier tour à la majorité absolue et un second tour à la majorité relative quand il y a plus de deux candidats. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

M. PELICOT :

Cela fait maintenant un peu plus d'un quart de siècle que je suis membre de ce comité de bassin. Je l'ai parcouru longuement, beaucoup plus d'ailleurs pendant ces trois dernières années puisque j'ai été présent à la quasi-totalité des commissions, groupes de travail, conférences, forums et autres réunions, essentiellement parce que je suis convaincu des formidables potentiels de nos territoires.

Les défis qui nous attendent sont nombreux. Je pense notamment au changement climatique et à ses conséquences sur notre biodiversité et nos milieux humides. Je pense également à la nécessité d'avoir une gestion durable de la qualité et de la quantité de nos eaux au bénéfice de tous. Je pense aussi au renouvellement de nos réseaux largement amortis, puis aux objectifs 2021-2027 de l'Europe auxquels sont venues s'ajouter les dernières lois de la République.

Nous n'y parviendrons que si nous arrivons à respecter, et à faire respecter, un certain nombre de grandes directives, de grandes idées. La première, c'est une solidarité incontestable amont/aval/littoral, au même titre qu'une solidarité rurale/urbaine. La deuxième, c'est une consultation élargie à l'échelle de nos territoires et de nos commissions locales de l'eau (CLE) pour avoir une meilleure connaissance et une meilleure reconnaissance. La troisième consiste à avoir des directives générales, mais qui ont des déclinaisons locales.

Mes chers collègues, mettons-nous autour de la même table. C'est à cette condition que nous arriverons à élaborer ensemble un Sdage qui nous permettra d'être forts vis-à-vis de nos ministères de tutelle et de nos parlementaires. Nous devons d'ailleurs les rencontrer au printemps prochain dans le cadre d'une mission parlementaire, dont Mme Auconie est membre. Il sera important que le bassin Loire-Bretagne fasse front avec les autres bassins dans ce domaine. Nous pourrions rédiger ensemble un Sdage dans la meilleure concertation, avec un pas réalisé par chacun. Je m'engage à obtenir le vote d'un Sdage cette fois-ci à l'unanimité. Vous pouvez compter à la fois sur ma disponibilité et mon engagement.

Je vous remercie.

[Applaudissements]

M. BURLLOT :

Mesdames, messieurs, chers amis, il y a trois ans, je me présentais devant vous pour cette même élection. J'ai été battu de quelques voix. Vous m'aviez confié à cette occasion la présidence de la commission Planification. J'ai assumé cette mission avec loyauté envers le président et les acteurs du bassin. Cela m'a permis de fédérer l'ensemble des intervenants autour des grandes questions qui se sont posées à nous, portant notamment sur le phosphore, le Sdage et le réchauffement climatique. Par ailleurs, de nouvelles idées ont été avancées, notamment en matière d'économie.

J'ai pris beaucoup de plaisir à découvrir le bassin Loire-Bretagne dans sa grande diversité, avec ses 36 départements, 8 régions et 7.000 communes qui représentent 28 % de la population française. Cela constitue un territoire tellement vaste et tellement divers qu'il nécessite pour nous tous des implications locales au quotidien. J'ai appris à travers cette expérience et cette mission que vous m'avez confiée des règles assez simples. Nous ne ferons pas les uns sans les autres. Puis, arrêtons d'opposer l'écologie et à l'économie, l'amont à l'aval, la ville à la campagne...

J'ai décidé d'être candidat à la présidence de ce comité de bassin parce que j'estime que l'heure est grave. En effet – et je n'ai pas peur de le dire –, l'organisation de l'eau en France, issue de la loi de 1964 qui avait créé les comités de bassin et les agences de l'eau, est actuellement menacée par l'Etat, par un Bercy qui souhaite de plus en plus réduire les moyens financiers de notre agence, et qui condamne progressivement la force de ce comité de bassin, qu'il tient de la diversité des acteurs.

Je le redis, aujourd'hui, l'heure est grave. Des restrictions budgétaires nous ont été imposées tout récemment. Nous constatons que la tentation est grande de reprendre en main au niveau national ces questions de l'eau. Ce serait une erreur stratégique. Il nous faudra être force de conviction auprès du gouvernement, auprès du ministre Hulot et auprès du Premier ministre pour faire en sorte que cette particularité française puisse encore vivre dans sa diversité pour construire des projets de territoire.

Les enjeux sont considérables de reconquête de la qualité des eaux, de la biodiversité que nous devons pleinement mettre en œuvre et de la lutte contre le réchauffement climatique. Aujourd'hui, plus que jamais, il nous faut agir car il y a une urgence climatique. Notre bassin, comme tous les autres d'ailleurs, va devoir parler économie, gestion durable et préservation des ressources et de ce bien commun qu'est l'eau. Nous avons une nécessité impérieuse de nous organiser dans la diversité pour trouver des consensus forts.

L'un des autres enjeux majeurs de cette mandature qui s'ouvre, c'est le lien entre l'économie et l'écologie. Plus que jamais, il nous faut réconcilier ces deux notions. Je suis contre l'écologie punitive mais pour la co-construction des territoires. Plus que jamais, nous devons apporter aux commissions locales de l'eau – une capacité que nous avons d'ailleurs renforcée au cours de cette mandature – les conditions de la réussite territoriale qui visent cette conciliation des acteurs. Faire de la transition énergétique, environnementale et économique est un véritable devoir auquel nous devons nous atteler aujourd'hui. C'est dans cet état d'esprit que je présente ma candidature.

Je souhaite également que notre futur Sdage soit lisible. Pour l'instant, personne ne nous comprend, le document est beaucoup trop compliqué. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin d'orientations politiques fortes autour des valeurs que je viens de préciser. Dans les bassins versants, dans les commissions locales de l'eau, dans les Sage que nous avons encouragés, laissons les acteurs se mettre autour de la table pour concilier territoire, économie et écologie. Je suis certain que dans ce domaine, nous avons tous des efforts à faire pour nous écouter, pour nous entendre et pour construire ensemble.

Je souhaite aussi que ce comité de bassin se donne les moyens d'une autonomie de pensée, de vue et d'action. L'une des premières actions que j'engagerai si je suis élu à la tête de ce comité de bassin – avec une équipe et une volonté d'associer le plus grand nombre parce que nous avons besoin de tout le monde – c'est de proposer aux autres présidents de comités de bassin de rencontrer dans les plus brefs délais le Premier ministre et les ministres concernés afin de défendre les financements de l'agence de l'eau et notre comité de bassin.

La Bretagne est une terre d'accueil. C'est une région qui sait recevoir mais qui sait aussi donner. Le meilleur exemple, c'est celui qui vient d'être réalisé par les agriculteurs costarmoricains qui viennent tout simplement de livrer de la paille à leurs collègues de l'Ardèche.

Je vous remercie.

[Applaudissements]

M. ROUSSEAU :

Le vote est ouvert.

- *Election du président du comité de bassin Loire-Bretagne.*

M. Thierry Burlot est élu à la majorité (M. Burlot : 74 voix, M. Pélicot : 67 voix).

M. le président :

Merci de votre confiance. Mes premiers mots s'adressent à M. Pélicot pour lui dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler à ses côtés. Il a pu mesurer ma loyauté. Aussi, je lui propose de poursuivre notre collaboration. Je vais essayer d'être à la hauteur de toute la confiance que vous m'avez témoignée. Je réitère ma volonté de travailler avec l'ensemble des parties prenantes. Nous sommes à un moment déterminant de la vie du comité de bassin et de notre agence. Nous allons tout faire pour sauvegarder cette spécificité française que nous exportons à travers le monde et qui mérite toute notre attention. Encore une fois, je suis convaincu que nous ne ferons pas les uns sans les autres.

Je remercie toutes mes équipes de leur soutien et de m'avoir accompagné dans cette élection. Nous ferons le point dans trois ans. Ce sera vraisemblablement mon seul mandat puisque je suis à mon troisième mandat de conseiller régional de Bretagne. L'heure de la retraite approche. Nous verrons bien. En tout cas, je vais me mobiliser pour que cette agence vive.

Je vous propose d'applaudir M. Pélicot.

[Applaudissements]

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 JUILLET 2017

Point n°1 de l'ordre du jour

M. COLLETER :

A page 5, cinquième paragraphe, il fallait écrire : « Dans les Dombes par exemple, certains étangs n'ont pas pu se remplir ».

M. le président :

Je soumets la délibération au vote.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 6 juillet 2017.*
Adoptée à la majorité (161 voix pour, 2 voix contre, 8 votes blancs).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-08 du 11 décembre 2017.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – AMENDEMENTS

Point n°2 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Un certain nombre de modifications réglementaires ont eu lieu à la suite du vote de la loi de 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Le décret du 10 mai 2017 organise notamment les ajustements dans la composition du comité de bassin : intégration de parlementaires et de nouveaux représentants de groupements de collectivités territoriales, diminution de la représentation des conseils départementaux, intégration du secteur de la sylviculture, de représentants d'établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), d'un président de commission locale de l'eau... Ces modifications assez importantes justifient également un changement de composition du conseil d'administration.

Le bureau du comité de bassin qui s'est réuni le 9 novembre dernier a aussi proposé d'ajuster la composition de la COMINA (commission relative aux milieux naturels). Dorénavant, chaque comité de bassin doit instituer cette commission en remplacement de la commission relative aux milieux naturels aquatiques. En effet, les agences de l'eau ont vu leurs compétences élargies à la biodiversité terrestre et marine.

Par ailleurs, la composition de la COMINA passe de 40 membres (30 membres du comité de bassin et 10 membres extérieurs) à 45 membres, ce qui permet d'intégrer les six comités régionaux de la biodiversité qui représentent les six principales régions du bassin Loire-Bretagne. Cette nouvelle commission serait alors composée de 31 membres du comité de bassin (les deux tiers de la commission) et de 14 membres extérieurs, dont 23 membres sont des représentants d'associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1, de fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, d'associations agréées de pêcheurs professionnels en eau douce et en eau marine, de l'aquaculture et de la conchyliculture. Une fois la composition type validée, le président du comité de bassin, avec l'appui du président ou de la présidente de cette nouvelle commission, mettra en place ladite commission, et le prochain comité de bassin (26 avril 2018) procèdera à des élections quand cela s'avèrera nécessaire (par exemple, pour pourvoir les postes relatifs à la représentation des collectivités territoriales...).

Les deux principaux changements concernent finalement la modification de la composition du comité de bassin et la mise en place de cette nouvelle commission qui prend la suite de la COMINA.

M. BOISNEAU :

En 2014, lors de la précédente modification de ce règlement intérieur, il avait été rajouté dans la composition du bureau des représentants d'un certain nombre d'usagers, dont du monde agricole et d'associations de consommateurs. En l'occurrence, je me permets de vous demander si vous accepteriez l'ajout d'un représentant des secteurs de l'aquaculture et de la pêche pour avoir un équilibre des représentations dans le bureau du comité de bassin.

M. CHELLET :

J'appuie cette demande.

M. le président :

Je pense que nous sommes tous d'accord. Nous prenons note de cette proposition. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets la délibération au vote.

- *Adoption du règlement intérieur modifié du comité de bassin.*
Adoptée à la majorité (162 voix pour, 5 voix contre, 8 votes blancs).
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-09 du 6 juillet 2017.

ÉLECTIONS

Point n°3 de l'ordre du jour

M. le président :

Je souhaite que nous puissions travailler dans la configuration la plus consensuelle possible. Je vous propose une suspension de séance pour discuter de l'organisation des élections des vice-présidents du comité de bassin, des présidents de commissions permanentes et de commissions territoriales ainsi que des représentants au conseil d'administration.

[Suspension de séance]

M. le président :

Je remercie celles et ceux qui ont fait acte de candidature ; cela montre l'intérêt que vous avez les uns et les autres pour cette structure. J'avais proposé que nous puissions rencontrer assez rapidement le préfet Falcone pour évoquer les liens entre le programme de mesures de l'agence de l'eau et la future politique agricole commune (PAC), les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), etc. Il s'agit d'harmoniser nos financements en matière de politique de l'eau.

Election des trois vice-président(e)s du comité de bassin

M. le président :

Nous passons maintenant à l'élection de trois vice-présidents du comité de bassin par les trois sous-collèges des usagers, en commençant par les usagers non professionnels.

M. GUTTON :

Participent au vote les 22 membres du sous-collège des usagers non professionnels, y compris les membres ayant reçu pouvoir. Sont éligibles les représentants du sous-collège des usagers non professionnels.

M. DORON :

Je présente ma candidature en tant que vice-président sortant du comité de bassin au titre du sous-collège des usagers non professionnels. Je suis particulièrement impliqué parce que cela fait pratiquement vingt ans que je suis au comité de bassin. Je porte la voix de l'ensemble des acteurs parfois avec une tonalité un peu différente, néanmoins avec la recherche du consensus et d'une voie partagée pour l'atteinte du bon état écologique des eaux.

M. BITEAU :

Dans la mesure où M. Doron se porte candidat à sa propre succession, je retire ma candidature et affirme mon soutien à la sienne.

M. le président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, le vote est ouvert.

- *Election du vice-président du comité de bassin au titre du sous-collège des usagers non professionnels.*

M. Jean-Paul Doron est élu à la majorité (17 voix pour, 5 votes blancs).

M. le président :

Nous passons maintenant à l'élection du vice-président du comité de bassin au titre du sous-collège des usagers professionnels des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'aquaculture, de la batellerie et du tourisme.

M. GUTTON :

Ce sous-collège, dont le candidat doit être issu, compte 19 membres. Y a-t-il des candidats ou des candidates ?

M. NOYAU :

Je suis agriculteur. Je suis président de la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher. Je pilote également la commission agricole Loire-Bretagne. Je présente ma candidature parce que j'ai envie de m'investir encore plus au sein du comité de bassin dans un esprit consensuel et sans dogme. Je propose un travail de fond en avançant tous ensemble pour résoudre le problème de l'eau aussi bien quantitatif que qualitatif.

M. BOISNEAU :

Je suis également candidat au poste de vice-président. Le bassin Loire-Bretagne compte deux types de production alimentaire : les produits issus de l'agriculture et les produits issus des eaux, c'est-à-dire de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture. Ma candidature est soutenue par les secteurs de la pêche maritime, de l'ostréiculture, de la conchyliculture et de la pêche en eau douce qui présentent, sur le bassin Loire-Bretagne, des enjeux essentiels sur le plan économique et social. Ce sont également des activités qui dépendent prioritairement de la meilleure qualité physico-chimique et écologique des eaux. En fin de compte, notre secteur d'activité est l'interface entre l'économie sociale, l'écologie des eaux et la production de produits alimentaires sains.

La période est préoccupante sur le plan de l'hydrologie et de la climatologie. Le changement climatique a été évoqué ce matin. Nous le subissons très brutalement. Nous avons vécu l'été dernier un épisode assez violent de prolifération de cyanobactéries, qui sont parmi les premiers organismes vivants apparus sur la Terre il y a un peu plus de quatre milliards d'années. Ils nous survivront sans problème. Par contre, c'est moins évident pour nous. La prolifération de ces bactéries a entraîné la mortalité de chiens sur le Cher, la Vienne et la Loire.

Nous sommes très attachés à mettre en œuvre une politique un peu plus cohérente de gestion des eaux sur le plan qualitatif et quantitatif. Nous avons des déficits hydrologiques dans certains secteurs d'activité. Certes, le secteur agricole dans son ensemble est très conscient des enjeux et fait de gros efforts. Néanmoins, il reste quelques marges. L'effort doit être amplifié pour éviter que l'année prochaine, nous soyons dans la catastrophe. Ma candidature ambitionne de faire avancer tout le monde vers la meilleure qualité des eaux possible.

M. le président :

Le vote est ouvert.

- *Election du vice-président du comité de bassin au titre du sous-collège des usagers professionnels des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'aquaculture, de la batellerie et du tourisme.*

M. Philippe Noyau est élu à la majorité (M. Noyau : 12 voix, M. Boisneau : 7 voix).

M. le président :

Nous passons à l'élection du vice-président au titre du sous-collège des usagers professionnels du secteur industriel et de l'artisanat. Nous avons 23 votants. Y a-t-il des candidats ?

M. GOUSSET :

Je suis candidat à cette vice-présidence. Je siège au comité de bassin depuis quinze ans. Mon implication a été forte dans toutes les commissions, particulièrement à la commission Planification ainsi qu'au comité de bassin. Mes collègues m'ont donné la confiance nécessaire en me proposant de poursuivre cette mission en tant que vice-président au titre de notre collègue.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je déclare le vote ouvert.

- *Election du vice-président du comité de bassin au titre du sous-collège des usagers professionnels du secteur industriel et de l'artisanat.*

M. Bernard Gousset est élu à l'unanimité.

Election des président(e)s des six commissions permanentes du comité de bassin

M. le président :

Je vous propose de poursuivre avec l'élection des présidents et des présidentes des six commissions permanentes du comité de bassin.

Nous commençons par la commission Planification. Je vous propose la candidature de M. Taufflieb. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. TAUFFLIEB :

M. le président, j'étais votre vice-président à la commission Planification. Je pense poursuivre mon action au sein de cette commission technique, où l'ensemble des groupes vient travailler plus que sérieusement. Par conséquent, je suis candidat à la présidence de la commission Planification.

M. FERRAND :

Je suis élu local depuis 1995. Je suis membre du comité de bassin au titre de conseiller régional en charge de l'eau et de l'irrigation à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une région qui est d'ailleurs à cheval sur les deux bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée, ce qui représente un défi majeur. Je suis en même temps membre de bureau du Sage Allier et du Sage Sioule, dont je suis l'un des fondateurs. Je suis vice-président du SIVOM Eau et Assainissement du Val d'Allier. Je suis également adjoint au maire de la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule en charge de l'assainissement, à l'origine de la création de la seule station en France qui traite les micropolluants. Ainsi, je connais parfaitement le sujet de la pollution de l'eau par les micropolluants et autres. Enfin, je suis agriculteur et irriguant. Je connais parfaitement le domaine de l'eau sous toutes ses formes, tant en matière de production que de consommation. Je vous propose à ce titre ma candidature à la présidence de la commission Planification.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidatures ou des demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote, sachant tout le monde y prend part. Le vote est ouvert.

M. GUTTON :

Nous avons 174 électeurs. Il s'agit d'un scrutin à deux tours, un premier tour à la majorité absolue et un deuxième tour à la majorité relative. En cas d'égalité, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

- *Election du président de la commission Planification.*
M. Eric Taufflieb est élu à la majorité (M. Taufflieb : 98 voix, M. Ferrand : 55 voix, votes blancs : 19)

M. le président :

Nous passons à la commission Finances et Programmation. Je vous propose la candidature de M. Gérard.

M. GERAULT :

Je suis vice-président de la commission Aménagement du territoire à la Région Pays de la Loire, en charge de l'environnement et de la transition énergétique. Je souligne la capacité de la Région à peser, dans les années qui viennent, dans les négociations financières au regard notamment des fonds européens, en particulier le fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER). La PAC fera également l'objet d'un travail conséquent avec l'ensemble des acteurs. De ce fait, il me paraissait intéressant qu'un représentant des Régions puisse présider cette commission. Aussi, je vous présente ma candidature, en accord avec le président.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je déclare le vote ouvert.

- *Election du président de la commission Finances et Programmation.*
M. Laurent Gérard est élu à la majorité (106 voix pour, 62 votes blancs).

M. le président :

Nous passons à la commission Inondations - plan Loire. Je vous propose la candidature de Mme Anton, actuelle présidente de la commission.

Mme ANTON :

Je suis adjointe au maire d'Orléans en charge du développement durable et de la prévention des risques majeurs. Je suis conseillère métropolitaine. Je représente également l'Association des maires du Loiret. Je suis présidente de la commission Inondations - plan Loire depuis pratiquement deux ans. Nous avons des membres très assidus et constructifs. Les enjeux sont forts en termes de risques d'inondation, avec l'approbation des SLGRI (stratégies locales de gestion des risques d'inondation) et des PAPI (programmes d'action de prévention des inondations). Nous sommes très mobilisés après les inondations de mai et de juin dernier. Notre rôle est majeur dans un contexte de changement climatique et d'accroissement des phénomènes extrêmes. Nous avons à faire le lien avec le plan d'adaptation au changement climatique.

Si vous m'accordez à nouveau votre confiance pour reprendre cette présidence, j'accepterais avec grand honneur. Je continuerai à défendre au sein de cette commission les enjeux liés aux risques majeurs, en particulier les risques « inondations ».

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je déclare le vote ouvert.

- *Election de la présidente de la commission Inondations - plan Loire.*
Mme Stéphanie Anton est élue à la majorité (128 voix pour, 44 votes blancs).

M. le président :

Nous passons à la commission Littoral. Je vous propose la candidature de M. Chellet.

M. CHELLET :

Je préside cette commission depuis presque dix ans. C'est une candidature de continuité. Comme le disait notre président nouvellement élu, l'heure est grave. Il va nous être demandé, dans une période de baisse des moyens financiers, de faire un peu plus avec beaucoup moins. L'élaboration de notre 11^e programme est un moment fort. Notre commission Littoral étend son travail sur deux commissions. Par conséquent, j'ai estimé qu'une continuité amènerait de l'efficacité et de la cohérence. A la dernière commission, nous avons listé les paramètres de sélectivité parce que nous sommes maintenant condamnés à choisir. A la prochaine commission, nous définirons les priorités. Ainsi, c'est la continuité qui me pousse à me présenter à ce poste.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je déclare le vote ouvert.

- *Election du président de la commission Littoral.*

M. Pascal Chellet est élu à la majorité (129 voix pour, 43 votes blancs).

M. le président :

Nous poursuivons avec la commission Communication et action internationale. Je vous propose la candidature de M. Pélicot.

M. PELICOT :

J'ai accepté de déposer ma candidature, à la demande conjointe de M. Taufflieb et de M. le président Burlot.

M. GUTTON :

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. le président :

Je déclare le vote ouvert.

- *Election du président de la commission Communication et action internationale.*

M. Joël Pélicot est élu à la majorité (141 voix pour, 26 votes blancs).

M. GUTTON :

Nous passons à la commission relative aux milieux naturels.

M. DORON :

Je suis président de cette commission depuis pratiquement quinze ans. Je pense l'animer avec tous les acteurs dans sa nouvelle composition et avec un nouvel axe puisque la biodiversité ne se restreint désormais plus aux milieux aquatiques mais s'ouvre également aux milieux terrestres. Il va falloir que cette commission élargisse en même temps son périmètre d'intervention.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je déclare le vote ouvert.

- *Election du président de la commission relative aux milieux naturels.*
M. Jean-Paul Doron est élu à la majorité (95 voix pour, 72 votes blancs).

Election des président(e)s des six commissions territoriales

M. le président :

Nous passons maintenant à l'élection des présidents des six commissions territoriales du comité de bassin.

M. GUTTON :

Tous les membres du comité de bassin participent au vote et sont éligibles ; ce sera également un vote à deux tours, avec un premier tour à la majorité absolue et un deuxième tour à la majorité relative.

M. le président :

Nous avons intérêt à examiner nos problématiques par grande région, sachant qu'il faut faire le lien entre les territoires, l'économie et les sujets de l'eau pour nourrir nos réflexions au comité de bassin. Nous avons chacun des spécificités qu'il est important de travailler dans ces commissions territoriales que je vous invite à faire vivre au maximum.

Nous commençons avec la commission territoriale Vilaine et côtiers bretons. Nous avons les candidatures de M. Lostanlen et de M. Piriou.

M. LOSTANLEN :

Je suis conseiller départemental du Finistère en charge de l'eau, des espaces naturels et de la randonnée. J'étais président d'un syndicat d'eau de 2008 à 2016. Je suis également président de l'EPAGA (établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne) et président du syndicat mixte d'aménagement de l'Aulne.

M. PIRIOU :

Je suis membre du conseil économique, social et environnemental de la région Bretagne et rapporteur sur l'eau depuis trois ans. J'ai donc une connaissance de toutes les problématiques de l'eau sur la région Bretagne. Je suis membre du comité de bassin depuis trois ans et membre de la commission Littoral. Je considère qu'il reste toujours des problèmes littoraux à résoudre en Bretagne. La commission territoriale devrait rentrer un peu plus en relation avec les gens des territoires, en particulier les commissions locales de l'eau des Sage. Une conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques existe déjà et regroupe énormément de socioprofessionnels et d'élus. Il faudrait organiser un peu plus l'articulation entre ce que les gens font remonter en termes de problématiques et l'effet descendant de la commission territoriale.

M. le président :

Je déclare le vote ouvert.

- *Election du président de la commission territoriale Vilaine et côtiers bretons.*
1^{er} tour : M. Lostanlen : 81 voix, M. Piriou : 53 voix, votes blancs : 36.
2^{ème} tour : M. Lostanlen : 73 voix, M. Piriou : 52 voix, votes blancs : 29.
M. Georges Lostanlen est élu à la majorité.

M. le président :

Nous passons à la commission territoriale Allier-Loire amont.

M. GUTTON :

Nous avons la candidature de Mme Rousset qui est l'actuelle présidente de cette commission territoriale.

Mme ROUSSET :

Je vais tenter de faire un peu de parité. J'ai pris récemment la présidence de la commission Allier-Loire amont. Il me tient à cœur que tout le monde puisse s'exprimer dans ces commissions. Or, nous avons encore l'habitude d'avoir un message assez descendant. Considérant que nous sommes à l'amont, j'aimerais que nous puissions avoir un message qui arrive jusqu'à Orléans. Il importe pour l'eau que nous puissions travailler tous unis.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? Le vote est ouvert.

- *Election de la présidente de la commission territoriale Allier-Loire amont.*

Mme Nathalie Rousset est élue à la majorité (125 voix pour, 45 votes blancs).

M. le président :

Nous passons à la commission territoriale Vienne et Creuse. Nous avons les candidatures de M. Ledoux et de M. Biteau.

M. LEDEUX :

Je suis conseiller départemental de la Vienne. Je préside cette commission depuis deux ans. Nous continuons à travailler à travers différentes rencontres. Je déplore néanmoins le manque de participation à ces commissions. Nous avons tous un mandat. Il faut essayer d'aller jusqu'au bout et venir à ces commissions importantes parce qu'elles permettent de faire remonter les réflexions des territoires à l'agence de l'eau.

M. BITEAU :

Je suis candidat à la présidence de cette commission territoriale. Je siège au comité de bassin en tant que président du syndicat mixte du forum des Marais atlantiques qui est le pôle-relais national pour les zones humides de la mer du Nord, de la Manche et de la façade Atlantique.

Je suis également conseiller régional Nouvelle-Aquitaine, délégué à la mer. Or, la Vienne et la Creuse sont dans le périmètre de la région Nouvelle-Aquitaine. Je suis très attaché au lien terre/mer, ce qui me vaut de présider une commission mixte entre les agences de bassin et les conseils maritimes de façade pour essayer d'évoquer ce lien terre/mer.

Je suis aussi président du conservatoire régional des espaces naturels de Poitou-Charentes. Accessoirement, je suis agriculteur en polyculture/polyélevage en Charente-Maritime, et donc, très attentif aux enjeux agricoles et de préservation des zones humides liés à l'élevage.

J'ai été président de la commission territoriale Charente pendant plusieurs années à l'agence de l'eau Adour-Garonne. Pour répondre à l'appel du nouveau président Burlot qui souhaite donner de la force à ces commissions, je suis prêt à valoriser cette expérience au comité de bassin Loire-Bretagne.

M. le président :

Le vote est ouvert.

- *Election du président de la commission territoriale Vienne et Creuse.*

M. Jean-Louis Ledoux est élu à la majorité (M. Ledoux : 80 voix, M. Biteau : 61 voix, votes blancs : 32).

M. le président :

Nous poursuivons avec la commission territoriale Mayenne-Sarthe-Loir. Je vous propose la candidature de M. Plessis.

M. PLESSIS :

Je représente le conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire. Je préside cette commission depuis le dernier renouvellement du comité de bassin, intervenu en 2014. Je suis surtout attaché à assurer l'animation de la commission pour permettre aux membres du comité de bassin de bien connaître les caractéristiques du sous-bassin ainsi que les expériences intéressantes qui s'y produisent, puis pour recueillir l'avis de l'ensemble des participants dans le cadre des forums.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je déclare le vote ouvert.

- *Election du président de la commission territoriale Mayenne-Sarthe-Loir.*

M. Georges Plessis est élu à la majorité (107 voix pour, 65 votes blancs).

M. le président :

Nous passons à la commission territoriale Loire aval et côtiers vendéens. Je vous propose la candidature de M. Couturier.

M. COUTURIER :

Je suis vice-président de Nantes Métropole. Je suis président du Sage Estuaire de la Loire qui se trouve entièrement dans le périmètre de la commission Loire aval et côtiers vendéens. Je suis très attaché à agir pour améliorer la qualité de nos masses d'eau qui figurent parmi les plus mauvaises du bassin Loire-Bretagne. Nous sommes quelque part le réceptacle. Nous ne sommes pas entièrement responsables de la situation. Néanmoins, il nous reste de gros efforts à faire sur notre territoire.

En pleine révision du Sage Estuaire de la Loire, nous accordons beaucoup d'importance au lien terre/mer. Il nous paraît essentiel de travailler de concert pour améliorer la qualité de l'eau sur notre territoire mais en prenant en compte également les conséquences sur les milieux aquatiques. Nous travaillons étroitement avec M. Chellet.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je déclare le vote ouvert.

- *Election du président de la commission territoriale Loire aval et côtiers vendéens.*

M. Christian Couturier est élu à la majorité (117 voix pour, 52 votes blancs).

M. le président :

Nous passons à la commission territoriale Loire moyenne. Je vous propose la candidature de M. Boisneau.

M. BOISNEAU :

Je suis membre de ce comité de bassin depuis une vingtaine d'années. Je suis tous les dossiers au mieux, étant assidu à un certain nombre de réunions de commission. Il me tient à cœur d'agir pour l'intérêt collectif et d'avoir la meilleure qualité des eaux à l'avenir.

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je déclare le vote ouvert.

- *Election du président de la commission territoriale Loire moyenne.*

M. Philippe Boisneau est élu à la majorité (103 voix pour, 61 votes blancs).

Election des représentant(e)s au conseil d'administration de l'agence de l'eau

Collège des collectivités territoriales

M. le président :

Nous passons à l'élection des représentants au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Nous avons choisi, en accord avec M. Pélicot, de vous proposer une liste unique et la plus concertée possible avec des candidats de différentes sensibilités. Un nombre de candidats supérieur au nombre de places disponibles ne nous a pas facilité la tâche. Néanmoins, nous avons essayé de tenir compte des territoires et des groupes d'acteurs ; notamment les régions, les départements et les communes sont représentés. Cette liste concertée ambitionne d'aller jusqu'au bout avec tous les acteurs. Je demande aux personnes qui y figurent de bien vouloir se présenter.

Mme GALLIEN :

Je suis représentante de l'Association des maires de France. Je suis maire d'une commune en Haute-Loire. Je suis présidente de la commission locale de l'eau Loire amont, dont le territoire s'étend des sources du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à une partie de la Haute-Loire. Il est essentiel que les territoires et les strates de collectivités soient représentés. J'attends beaucoup de notre solidarité commune. Les messages de tous ont été clairs à ce sujet. J'espère que nous allons faire du beau travail ensemble. Il le faut.

M. FAUCHEUX :

Je suis le vice-président de la région Centre-Val de Loire, délégué à l'environnement et à la transition énergétique. Je suis aussi président de la commission développement durable de Régions de France, donc j'ai à cœur de faire le lien entre les Régions et l'agence de l'eau.

Mme LE SAULNIER :

Je suis adjointe au maire de Paimpol. Nous avons remporté le Trophée de l'eau récemment. Je suis également vice-présidente en charge de l'environnement à la nouvelle agglomération Guingamp-Paimpol Armor-Argoat. Notre objectif est de mettre la qualité des eaux le plus en avant possible. Nous avons beaucoup fait dans ce domaine mais il nous reste encore beaucoup à faire.

M. ORVAIN :

Je suis conseiller régional Nouvelle-Aquitaine en charge de l'agriculture biologique et de l'agroécologie, paysan en bio dans le département de la Creuse et président de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) de la Vienne.

Mme ANTON :

Je suis adjointe au maire d'Orléans en charge du développement durable et des risques majeurs. Je suis également conseillère métropolitaine à Orléans Métropole. Notre collectivité est très engagée depuis plus de dix ans maintenant en matière de développement durable. Nous prenons

largement en compte la problématique du changement climatique. Nous considérons que l'enjeu de l'eau porte sur la qualité mais aussi sur la quantité puisque nous sommes convaincus qu'il s'agit de l'or bleu de demain. Il faut préserver cette précieuse ressource.

Par ailleurs, le risque « inondation » représente une problématique majeure sur notre territoire, avec plus de 25.000 habitants concernés sur Orléans. Nous faisons en sorte de prémunir la population dans un contexte de changement climatique. Notre territoire subit également, en plus des inondations fluviales, les inondations par ruissellement et par remontée de nappe. Je suis au fait de tous les enjeux. Je vous remercie par avance de la confiance que vous m'accorderez.

M. FRECHET :

Je préside l'EPL (établissement public Loire) basé à Orléans. Autrement, je suis un élu de l'amont. Je suis vice-président du conseil départemental de la Loire en charge de l'environnement.

M. LUCAUD :

Je suis vice-président de la Communauté urbaine de Grand Poitiers, en charge de l'eau et de l'assainissement.

M. MICHEL :

Je suis conseiller départemental de la Mayenne. Je préside la commission locale de l'eau du Sage du bassin de la Mayenne et la commission locale de l'eau du bassin versant de l'Oudon. Le département de la Mayenne est très investi dans le domaine de l'eau, avec la mise en place d'agences techniques autour de l'eau potable, dont la SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration), et la mise en œuvre d'une politique ASTER (animation et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques) pour la continuité écologique et la gestion des quantités.

M. GANDRIEAU :

Je suis maire d'une petite commune de Vendée et vice-président de la communauté de communes Sud Vendée Littoral qui intègre La Faute-sur-Mer et L'Aiguillon-sur-Mer, donc avec la problématique « inondation ». Je suis vice-président de la commission Inondations - plan Loire, et président de la commission locale de l'eau du Sage du Lay.

M. ALBERT :

Je suis maire de Vausseroux (Deux-Sèvres) et président du syndicat mixte des eaux de la Gâtine qui rassemble 80 communes et qui intervient sur un territoire qui s'étend de la Vienne à la Vendée. J'étais auparavant membre de ce conseil d'administration. Je souhaite encore y apporter ma contribution, notamment au programme d'intervention et aux discussions qui s'y rapportent.

M. GUTTON :

Je rappelle qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

M. le président :

Y a-t-il une liste autre que celle que j'ai proposée ? S'il n'y en a pas, le vote est ouvert.

M. GUTTON :

Il doit y avoir 67 votants.

- *Election des représentants du collège des parlementaires et des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'agence de l'eau.*

Est élue à la majorité la liste composée par M. Gérault, Mme Gallien, M. Faucheux, Mme Le Saulnier, M Orvain, Mme Anton, M. Frechet, M. Lucaud, M. Michel, M. Gandrieau et M. Albert (43 voix pour, 20 votes blancs).

Collège des usagers

M. le président :

Nous passons à l'élection des représentants des usagers au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

M. GUTTON :

En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un scrutin de liste. Je rappelle notamment la notion de représentants « obligatoires », qui sont au nombre de six, et qui doivent appartenir aux structures suivantes :

- la profession agricole ;
- les professionnels de la pêche ou de l'aquaculture ;
- les professions industrielles ;
- les fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ;
- une association agréée de protection de l'environnement ;
- une association nationale de consommateurs.

S'y rajoutent cinq autres représentants. Il faut procéder secteur par secteur. Il s'agit d'un vote à un tour à la majorité relative.

Nous commençons avec l'élection du représentant de la profession agricole au conseil d'administration. Nous avons 19 votants. Il faut appartenir à la profession agricole pour être candidat.

M. le président :

M. Noyau est candidat. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, le vote est ouvert.

- *Election du représentant de la profession agricole au conseil d'administration de l'agence de l'eau.*

M. Philippe Noyau est élu à la majorité (16 voix pour, 2 votes blancs).

M. GUTTON :

Nous passons à l'élection du représentant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture. Nous avons la candidature de M. Boisneau. Nous avons le même nombre de votants que précédemment.

- *Election du représentant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture au conseil d'administration de l'agence de l'eau.*

M. Philippe Boisneau est élu à la majorité (14 voix pour, 5 votes blancs).

M. GUTTON :

Nous passons à l'élection du représentant des professions industrielles. Nous avons la candidature de M. Gousset. Nous avons cette fois 23 votants.

- *Election du représentant des professions industrielles au conseil d'administration de l'agence de l'eau.*

M. Bernard Gousset est élu à l'unanimité.

M. GUTTON :

Ensuite, nous avons l'élection du représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, du sous-collège des usagers non professionnels. M. Doron se porte candidat. Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Nous avons 22 votants. Le vote est ouvert.

- *Election du représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, du sous-collège des usagers non professionnels au conseil d'administration de l'agence de l'eau.*

M. Jean-Paul Doron est élu à la majorité (19 voix pour, 1 vote blanc).

M. GUTTON :

Nous allons élire le représentant d'une association agréée de protection de l'environnement. Nous avons la candidature de M. Rousseau, le doyen de notre assemblée. Y a-t-il d'autres candidats ? Nous avons toujours 22 votants. Le vote est ouvert.

- *Election du représentant d'une association agréée de protection de l'environnement au conseil d'administration de l'agence de l'eau.*

M. Bernard Rousseau est élu à la majorité (18 voix pour, 3 votes blancs).

M. GUTTON :

Nous avons la candidature de M. Saquet au titre d'une association nationale de consommateurs.

M. SAQUET :

Je suis au comité de bassin depuis 2008 et au conseil d'administration depuis 2014. Je me représente pour participer à l'élaboration du 11^e programme qui constitue un enjeu majeur pour les consommateurs.

M. GUTTON :

Y a-t-il un autre candidat ou une autre candidate ? Nous avons 22 votants. Le vote est ouvert.

- *Election du représentant d'une association nationale de consommateurs au conseil d'administration de l'agence de l'eau.*

M. Christian Saquet est élu à la majorité (19 voix pour, 3 votes blancs).

M. GUTTON :

Nous avons ensuite à élire cinq autres représentants du collège des usagers au conseil d'administration. En l'occurrence, tous les représentants du collège des usagers participent au vote et tous les représentants du collège des usagers sont éligibles.

Nous avons la candidature de M. Guillaume.

M. GOUSSET :

En tant qu'ancien vice-président du conseil d'administration, je souhaite que les équilibres qui ont existé au sein de ce conseil d'administration soient maintenus. Il y a effectivement eu des modifications importantes dans les modalités de scrutin. J'ai essayé, avec mes collègues vice-

présidents du comité de bassin, de trouver une solution pour que les équilibres antérieurs et actuels soient respectés. Ainsi, pour chaque sous-collège, nous avons envisagé un système de ratio au regard du nombre total de membres.

De ce fait, nous sommes arrivés à la proposition de trois postes pour le premier sous-collège de l'agriculture et de la pêche, quatre postes pour le sous-collège de la profession industrielle, trois postes pour le sous-collège des associations et un poste pour le sous-collège des conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux et personnes qualifiées. Par conséquent, je me permets de vous soumettre la liste de personnalités suivante : Mme Schaepelynck en tant que représentante du premier sous-collège « agriculture », MM. Brugière, Fauconnier et Mery pour représenter l'industrie et les activités économiques non agricoles, et M. Taufflieb pour le quatrième sous-collège.

M. DE DREUZY :

Je présente ma candidature en tant que représentant du CNPF (Centre national de la propriété forestière).

M. ROUSSEAU :

Je rappelle que le conseil d'administration précédent comptait quatre membres au titre des associations, dont Mme Dominique Lefebvre-Raude qui s'inscrivait dans une orientation forte liée à l'activité de la mer. M. Taufflieb n'est pas véritablement un représentant du monde associatif même si je conviens que c'est une personne de grande qualité. Je propose une suspension de séance de manière à nous accorder sur une liste unique. Nous avons envisagé de présenter la candidature de Mme Bruny en plus.

M. GOUSSET :

Je signale que les industriels avaient cinq représentants au sein du précédent conseil d'administration. Nous abandonnons encore un poste puisque nous n'aurons plus que quatre représentants. En effet, la fois dernière, nous avons déjà abandonné un poste pour que Mme Lefebvre-Raude puisse rentrer. Le collège des industriels est conscient de ces nouveaux équilibres. Nous avons fait des concessions élection après élection.

M. TAUFFLIEB :

Je partage en partie les propos de M. Rousseau. Néanmoins, il a semblé logique que le sous-groupe des personnalités qualifiées et des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux soit présent au conseil d'administration.

M. GUTTON :

Une suspension de séance est envisageable pour que les usagers trouvent un accord. En l'absence d'accord, nous passerons au vote toutes les candidatures sur chacun des postes.

M. GUILLAUME :

J'interviens au nom de l'UFC-Que Choisir. Je suis au comité de bassin depuis 2014. Le sous-collège des associations de consommateurs représente ceux qui paient 80 % des redevances. Par ailleurs, la Cour des comptes et la Commission européenne ont souligné la sous-représentation des consommateurs et des ménages dans les comités de bassin, en particulier au conseil d'administration. Nous n'avions qu'un seul représentant au conseil d'administration sortant. C'est la raison pour laquelle je présente ma candidature.

[Suspension de séance]

M. le président :

Nous passons maintenant à l'élection des représentants du collège des usagers au conseil d'administration. Seul vote le collège des usagers (73 votants).

M. ROUSSEAU :

Nous apportons notre soutien à M. Taufflieb.

M. BRUGIERE :

Je représente les producteurs d'électricité au sein du bassin depuis 2012. J'étais précédemment membre du conseil d'administration et président de la commission Programme. J'ai également été président du groupe permanent d'évaluation.

Mme SCHAEPELYNCK :

Je représente l'agriculture. Je suis vice-présidente de la commission agricole. J'ai été membre du précédent conseil d'administration de l'agence. Je siège dans deux Sage du département de la Sarthe : le Sage Sarthe amont et le Sage Huisne.

M. MERY :

Je représente l'industrie agroalimentaire. J'ai également été membre du précédent conseil d'administration.

M. FAUCONNIER :

Je représente le MEDEF, branche métallurgie. J'étais membre du conseil d'administration sortant.

M. DE DREUZY :

Je représente les forestiers privés. La forêt représente en France le tiers du territoire, et les forestiers privés, les trois quarts de ce tiers. Je suis président du syndicat des forestiers du Loiret et vice-président du centre régional de la propriété forestière. Néanmoins, c'est le centre national de la propriété forestière qui a demandé à être représenté dans cette instance compte tenu du rôle majeur que détiennent les forêts en matière de filtration et de qualité de l'eau.

Mme BRUNY :

Je suis vice-présidente de La Sauvegarde de l'Anjou Maine-et-Loire. Depuis ma nomination au comité de bassin, je me suis beaucoup investie au sein de différentes commissions, dont la commission Planification, la Commission du milieu naturel aquatique et la commission Inondations – plan Loire que j'affectionne particulièrement. Je suis membre de deux commission locales de l'eau : une dans le Maine-et-Loire et une dans la Mayenne. J'ai beaucoup œuvré au sein de groupes de travail à la fois pour la préparation du Sdage en amont de la commission Planification, mais également, dans le groupe économique dont les travaux ont été présentés le 28 novembre à Tours.

M. le président :

Nous allons procéder à l'élection. Je sou mets au vote les candidatures de M. Taufflieb, M. Guillaume, M. Brugiè re, Mme Schaepeilynck, M. Mery, M. Fauconnier, M. De Dreuz y et Mme Bruny. Le vote est ouvert.

Election de cinq représentants du collège des usagers au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

- **M. Eric Taufflieb** : 60 voix pour, 7 voix contre, 6 votes blancs.
- **M. Pierre Guillaume** : 14 voix pour, 56 voix contre, 3 votes blancs.
- **M. Marc Brugière** : 46 voix pour, 25 voix contre, 2 votes blancs.
- **Mme Catherine Schaepelynck** : 41 voix pour, 27 voix contre, 5 votes blancs.
- **M. Yoann Mery** : 43 voix pour, 26 voix contre, 4 votes blancs.
- **M. Jean-Michel Fauconnier** : 47 voix pour, 23 voix contre, 3 votes blancs.
- **M. Philippe De Dreuzy** : 13 voix pour, 53 voix contre, 7 votes blancs.
- **Mme Régine Bruny** : 32 voix pour, 38 voix contre, 3 votes blancs.

Sont élus à la majorité : M. Eric Taufflieb, M. Marc Brugière, Mme Catherine Schaepelynck, M. Yoann Mery et M. Jean-Michel Fauconnier.

SOCLE (STRATÉGIE DES COMPÉTENCES LOCALES DE L'EAU)

Point n°4 de l'ordre du jour

M. le président :

M. Meyer de la DREAL a accompli un travail de très grande qualité – qui a d'ailleurs été présenté dans toutes les commissions géographiques de notre comité de bassin – concernant la nouvelle organisation des compétences de l'eau, petit cycle et grand cycle.

Les propositions de cette première SOCLE pour le bassin Loire-Bretagne sont les suivantes :

- disposer d'un état des lieux des compétences en matière d'eau potable, d'assainissement et de GEMAPI à l'échelle des différents niveaux de collectivités ;
- identifier les évolutions prévisibles de l'exercice des compétences « eau potable », « assainissement » et GEMAPI à partir du début 2017 jusqu'à l'exercice obligatoire de ces compétences ;
- repérer les territoires où la gouvernance est à construire ou à reconstruire ;
- repérer les territoires à enjeux, les cas sources d'enseignement, qu'ils soient exemplaires ou complexes, ces situations devant contribuer à l'élaboration d'un plan d'accompagnement à la carte auprès des acteurs concernés ;
- produire des recommandations pour la mise en place des gouvernances ad hoc.

Ces propositions ont été soumises à la consultation des collectivités et de leurs groupements par voie dématérialisée du 12 juillet au 30 septembre 2017.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable au nouveau projet de stratégie intégrant les éléments issus de cette étape de consultation.

Pour son premier établissement, la stratégie pour le bassin Loire-Bretagne doit être arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin au plus tard le 31 décembre 2017 après l'avis de notre comité. Ainsi, a été élaborée par la commission Planification cette stratégie que nous appelons SOCLE. Nous avons rencontré assez rapidement le nouveau préfet coordonnateur de bassin, M. Falcone, qui a pris ses fonctions il y a quelques mois. Nous souhaitons parler des stratégies mais aussi des accompagnements financiers qui vont aller de pair.

M. CHASSANDE :

Il s'agit d'une première stratégie qui a vocation à être révisée à l'occasion du prochain Sdage et qui sera annexée au document de schéma. Je note deux intérêts à cette stratégie. D'abord, c'est d'avoir un état des lieux aussi précis que possible même si les éléments évoluent en permanence.

Ensuite, les orientations sont structurantes, de bon sens et incitent à organiser toutes les compétences aux échelles appropriées en fonction des enjeux qu'elles doivent couvrir.

Cette SOCLE a été rédigée sur la base de la loi actualisée. Certains éléments de détail pourraient nécessiter des ajustements ultérieurement. Néanmoins, dans les orientations fondamentales – puisque nous sommes de toute façon sur une stratégie et non pas sur un schéma – les évolutions législatives ne changeront rien au fond de l'objectif à atteindre.

M. le président :

J'insiste sur la libre administration des collectivités, dont certains vont faire le choix des EPCI et d'autres celui de structure de bassin versant. Des politiques départementales ou régionales vont vouloir appuyer, d'autres pas. Laissons faire. Puis, regardons comment les choses évoluent sur le terrain. Ce sera utile à tout le monde compte tenu des enjeux que nous allons avoir autour de la GEMAPI. En l'occurrence, nous avons un transfert de compétence dont nous ne mesurons pas encore entièrement les conséquences.

Souhaitez-vous intervenir ? Ce rapport a été largement évoqué dans toutes les commissions. Je soumets la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau annexée au Sdage Loire-Bretagne 2016-2021.*

Adoptée à la majorité (2 abstentions).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-11 du 11 décembre 2017.

SAGE (SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX)

Point n°5 de l'ordre du jour

M. le président :

La commission Planification du 17 octobre a examiné ce projet de Sage Alagnon qui concerne 86 communes situées dans les départements du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Il s'étend sur une superficie d'environ 1.040 km². Premier grand affluent en rive gauche de l'Allier, l'Alagnon prend sa source à 1.686 m d'altitude au puy Bataillouse dans le massif du Lioran, dans le Cantal.

Conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le projet de Sage se compose notamment d'un plan d'aménagement et de gestion durable et d'un règlement.

Il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de Sage tel qu'il est présenté et de formuler les deux recommandations suivantes :

- afin d'améliorer la lisibilité de la règle numéro 2 relative aux encadrements des débits réservés, il est recommandé à la commission locale de l'eau de compléter la rédaction de la règle en rappelant la réglementation applicable au prélèvement des cours d'eau ;
- afin de renforcer la sécurité juridique de la règle numéro 6 relative à l'encadrement des interventions sur les zones humides, il est recommandé à la commission locale de l'eau :
 - o au sein du paragraphe « contexte de la règle », de supprimer le renvoi à la rubrique « réseau des eaux de drainage » ;
 - o dans le paragraphe « énoncé de la règle », soit de retirer la mention « tel qu'il est demandé par la disposition 8-B1 du Sage », soit de mieux différencier ce qui relève de l'application de la réglementation nationale et du Sdage et ce qui relève de ce seul Sage ;
 - o de reformuler la rédaction au deuxième tiret du paragraphe 2 « énoncé de la règle » ainsi : les nouveaux projets soumis à déclaration ne sont soumis qu'au deuxième tiret de la règle et à la disposition 8-B1 du Sdage ;

- de préciser, concernant le point 3 du paragraphe « énoncé de la règle », que l'extension dont il est fait référence ne concerne que la règle du Sage et non pas la disposition 8-B1 du Sdage qui demeure applicable à ces situations.

Quand je vous disais que c'était compliqué, c'est quasiment illisible. C'est l'une de nos difficultés qu'il va falloir travailler. En tout cas, ce qu'il faut retenir principalement, c'est une belle mobilisation du terrain autour de ce document. L'avis du comité de bassin porte plus sur la conformité à la règle du Sdage et au Sage voisin. Notre comité de bassin est amené à donner un avis. Y a-t-il des observations ?

M. DE LESPINAY :

Nous avons déjà examiné ce projet de Sage en commission Planification. Dans la mesure où nous aurons tout à l'heure le compte rendu de la commission Planification, il sera sans doute inutile de faire connaître l'avis de ladite commission sur ce dossier puisque nous allons le voter maintenant.

M. le président :

Effectivement, compte tenu de la compatibilité du projet de Sage avec le Sdage et de sa cohérence avec les Sage voisins, notre commission a approuvé le projet d'avis qui vous est soumis ce jour par 29 voix pour, 7 abstentions et 3 votes contre.

M. NOYAU :

Ce Sage est très ambitieux sur tous les plans. Il existe peu de hiérarchie dans les priorités. Il vise l'excellence, ce qui va braquer les acteurs du territoire. Certes, il répond aux objectifs du Sdage. Par conséquent, nous ne participerons pas au vote.

M. le président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, le vote est ouvert.

- *Avis portant sur le projet de révision du Sage du bassin versant de l'Alagnon.
Adoptée à la majorité (92 voix pour, 6 voix contre, 21 votes blancs et 7 non-participations au vote).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-10 du 11 décembre 2017.

PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Points n°6 de l'ordre du jour

M. le président :

Le comité de bassin a engagé fin 2015 une démarche de rédaction d'un plan de bassin d'adaptation au changement climatique. Les travaux pilotés par la commission Planification en 2016 ont abouti à un projet de plan adopté par le comité de bassin de mars 2017. Ce projet a été soumis à une consultation des assemblées et du public du 1^{er} mai au 31 octobre 2017. Les commissions Inondations, plan Loire, Milieux naturels aquatiques et Littoral ont été sollicitées pour donner leur avis sur le projet de plan d'adaptation. Les forums de l'eau de 2017 ont été consacrés à ce sujet, les débats ayant fait l'objet de comptes rendus.

A la fin du mois de novembre, 284 interventions nous sont parvenues. Le dépouillement des réponses lancé en novembre va permettre au secrétariat technique de bassin de faire des propositions de modification. Nous nous sommes engagés à examiner toutes les propositions. Un groupe de travail a été proposé. A l'issue de ce travail, la commission Planification, puis le comité de bassin seront amenés à examiner les éventuels amendements au projet.

M. GUTTON :

Nous avons été un peu vite dans les élections. Il vous reste encore à désigner les représentants du comité de bassin Loire-Bretagne aux comités d'orientation de l'Agence française pour la biodiversité.

M. le président :

Vous sont proposées les candidatures de M. Boisneau et de Mme Schaepelynck au comité d'orientation « milieux d'eau douce » et celle de Mme Le Saulnier au comité d'orientation « milieux marins et littoraux ».

M. GUTTON :

Nous avons à désigner deux représentants au comité d'orientation « milieux d'eau douce », qui est le métier de base des agences de l'eau et des comités de bassin. Certes, nous respecterons le vote du comité de bassin mais à l'Agence française pour la biodiversité, contrairement aux instances de bassin, la parité est imposée par les textes. La ministre de l'Ecologie de l'époque y a particulièrement veillé. A la suite d'une intervention de l'agence de l'eau, le comité de bassin Loire-Bretagne a obtenu une place de représentant au comité d'orientation « milieux marins et littoraux », en binôme avec le comité de bassin Seine-Normandie. Il se trouve que Seine-Normandie a désigné un homme. Par conséquent, nous aurons à désigner une femme. Je rappelle que les représentants de l'Etat ne votent pas.

M. le président :

Je ferais remarquer que les comptes rendus des travaux des commissions permanentes et des commissions territoriales sont présents dans le document de séance.

Le vote est ouvert.

- *Election au comité d'orientation « milieux d'eau douce » de l'Agence française pour la biodiversité.*

Mme Catherine Schaepelynck et M. Philippe Boisneau sont élus à la majorité (71 voix pour, 16 votes blancs).

- *Election au comité d'orientation « milieux marins et littoraux » de l'Agence française pour la biodiversité.*

Mme Brigitte Le Saulnier est élue à la majorité (71 voix pour, 16 votes blancs).

**11^e PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

Point n°7 de l'ordre du jour

M. le président :

Nous sommes dans les orientations en matière de 11^e programme. Le conseil d'administration a reporté le vote du budget à deux reprises. Nous allons réunir la commission Finances et Programmation pour trouver une façon de sortir par le haut.

M. GUTTON :

Le conseil d'administration élabore le programme d'intervention, qui est soumis à un vote conforme du comité de bassin avant de revenir au conseil d'administration pour approbation. Le choix a été fait depuis plusieurs mois de réunir régulièrement et conjointement la commission Programme du

conseil d'administration et la commission Finances et Programmation du comité de bassin de façon à obtenir un vote conforme le 4 octobre prochain, s'agissant de la date butoir pour que le 11^e programme puisse se mettre en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2019 sous ses deux volets « dépenses » et « recettes ». Pour avoir des redevances applicables en 2019, il faut qu'elles soient publiées au Journal Officiel avant la fin du mois d'octobre 2018.

Demain, nous avons une réunion de la commission Finances et Programmation du comité de bassin, actuellement présidée par M. Gérault, de façon à avancer dans l'élaboration du 11^e programme et que nous puissions inscrire le dossier à l'ordre du jour du comité de bassin du 4 octobre.

M. GERAULT :

Je voudrais savoir s'il est possible que nous réfléchissions dans les mois qui viennent à une optimisation du fonctionnement des commissions du comité de bassin et du conseil d'administration afin de gagner en efficacité et en transparence pour l'ensemble tant des administrateurs que des membres du comité de bassin. Certes, les deux structures sont dissociées mais nous pourrions faire des propositions dans ce sens dans la perspective du 11^e programme et suivants.

M. le président :

Nous allons y travailler. Je souhaite la tenue d'une session extraordinaire du comité de bassin sur le sujet quand les éléments seront un peu plus cadrés.

Y a-t-il, M. le directeur, des interventions anticipées de vos services concernant ce que nous financerons dans le 11^e programme ?

M. GUTTON :

L'année 2018 est une année difficile étant la dernière année du 10^e programme. Un grand nombre de dossiers sont en cours de finalisation, que les maîtres d'ouvrage veulent absolument déposer avant la fin du 10^e programme.

Par ailleurs, par rapport à notre maquette financière telle qu'elle avait été approuvée au moment de la révision du 10^e programme, nous perdons potentiellement de l'ordre de 50 M€, ce qui est considérable sur le budget d'une année d'intervention.

En 2018, il faudra procéder à des choix. Les administrateurs ont souhaité se prononcer à ce jour ni sur le budget 2018, ni même sur les priorisations de l'année 2018 ou sur les orientations du projet de 11^e programme. Or, le rôle de l'agence est justement d'anticiper au maximum. Ensuite, il revient aux instances de prendre les décisions que nous porterons ensemble. En réalité, ne pas choisir aujourd'hui, c'est se retrouver en 2018 à faire des choix extrêmement difficiles. Si nous ne pouvons pas prévenir suffisamment tôt les maîtres d'ouvrage, nous aurons un exercice de refus de dossiers qui va être forcément douloureux pour ceux qui attendront les financements de l'agence de l'eau en 2018. Il va falloir gérer cette articulation avec le 11^e programme. Plus nous attendons, plus l'exercice sera difficile.

M. le président :

M. le directeur, il ne s'agit pas d'attendre mais de se mettre dans les meilleures conditions pour aborder le sujet. Nous n'avons pas encore décidé, dans le 11^e programme, de ne pas financer telle ou telle action. Nous sommes en discussion. La période est difficile. Il faut certainement mener des efforts de redressement des comptes publics. C'est l'occasion pour nous d'être exigeants sur ce qui doit être financé et qui mérite de l'être. De cette façon, nous pourrions être exigeants avec les autres. Ayons un langage de vérité entre nous. Nous n'avons pas non plus à laisser des dettes à nos enfants ou à nos petits-enfants. Néanmoins, il faut que notre travail soit reconnu. Il s'agit d'une double exigence.

M. ALBERT :

J'étais de ceux qui, au dernier conseil d'administration, n'ont pas encore voulu prendre position sur des décisions par rapport à l'année 2018. Il faut que nous écoutions les territoires et que nous

fassions, à un moment donné, des choix au regard de leurs attentes. Il faudra se réunir assez vite pour fixer des priorités en concertation avec l'ensemble des parties.

Mme ROUSSET :

J'ai sous les yeux des dossiers dont l'agence a accusé réception en août 2017 et pour lesquels il n'y a pas encore eu de réponse. Certaines collectivités doivent se positionner maintenant pour pouvoir mettre en œuvre de petits projets. Ils ne peuvent pas attendre encore au-delà de janvier. Allons-nous les laisser attaquer les travaux à travers un système dérogatoire ? Que faisons-nous pour ces gens ?

M. FAUCHEUX :

Je faisais également partie, au dernier conseil d'administration, de ceux qui pensaient que nous n'étions pas en capacité de voter le budget. Si nous nous lançons dans un débat sur la politique nationale, les avis vont certainement diverger. En tout cas, nous étions tous d'accord pour dire que les conditions n'étaient pas réunies. Il nous était difficile de voter les dépenses sans avoir le volet « recettes ».

Par ailleurs, un membre du conseil d'administration faisait état d'un délai fixé au mois de juin pour engager les dépenses 2018. Je voudrais avoir des éléments d'explication à ce sujet. C'est autre chose si nous avons effectivement ce délai. Si notre budget 2018 n'était qu'en février, il resterait quatre mois pour tout engager. Y aurait-il un moyen de décaler ?

M. GUILLAUME :

Une certaine transparence est indispensable. L'eau ne paie plus l'eau, nous le savons tous. Ce que nous prend l'Etat pour payer autre chose, nous l'aurions de toute façon payé par ailleurs. La commission Communication pourrait se pencher sur la question de façon à ce que les consommateurs et les ménages soient bien informés de la situation.

M. ROUSSEAU :

Les reports de décision aux différentes réunions du conseil d'administration se basaient sur le vote du projet de loi de finances 2018 qui devrait intervenir le 20 ou le 21 décembre. La réduction de 50 M€ a été évoquée. La question s'était posée sur le principe d'acceptation des prélèvements de l'Etat sans rien dire, ce qui n'était pas la position de M. Pélicot me semblait-il.

Par ailleurs, le 11^e programme suppose de parler d'un avenir un peu plus lointain que l'année 2018. Un certain nombre d'éléments de transformation de la politique et des structures de l'eau sont en gestation. Les ministres Hulot et Darmanin confient au CGEDD (conseil général de l'environnement et du développement durable) et à l'Inspection Générale des Finances une mission relative au réseau des agences. Le Premier ministre lance un projet Action Publique 2022. Nous pouvons nous interroger sur l'impact que ces discussions pourraient avoir sur ce que nous serions amenés à faire.

Le comité de bassin doit être informé de ces orientations qui, un jour, pourraient conduire à ce que la politique de l'eau soit structurée différemment. La rumeur circule d'un regroupement de toutes les agences de l'eau avec l'Agence française pour la biodiversité et d'autres structures. Certes, ce n'est pas d'actualité mais cela a été évoqué au comité national de l'eau. Nous devrions prendre des décisions importantes au prochain conseil d'administration du 11 janvier. Le principe de l'eau paie l'eau est détourné de manière massive avec ces prélèvements de l'Etat. Allons-nous à cet égard rester passifs ?

M. le président :

La première initiative que je vais prendre, c'est de rencontrer les autres présidents de comités de bassin pour leur proposer de rencontrer les ministres concernés. J'ai d'ailleurs demandé l'appui de nos parlementaires parce qu'un enjeu considérable est inhérent à tout cela. Il faut que nous ayons une feuille de route. Si nous n'y prenons garde, c'est la manière de gérer l'eau en France, par bassin et avec un système de redevance, qui pourrait être remis en cause. L'un des enjeux de ce comité de bassin, c'est d'être fort et de refuser cette remise en cause du système. Nous sommes pour une politique de l'eau intégrée, territorialisée par grand bassin hydrographique, et surtout,

avec l'ensemble des partenaires autour de la table. Ce n'est pas à Bercy de gérer l'eau. C'est ce message que je vais défendre, dans la continuité de M. Pélicot d'ailleurs. Nous devons être pris au sérieux. Encore une fois, nous sommes d'accord pour participer à un effort de redressement national mais pas dans n'importe quelles conditions. Si maintenant, avec la GEMAPI et la biodiversité, nous nous mettons à financer les Jeux olympiques, où va-t-on ?

M. GUTTON :

Nous terminons l'année 2017 tout à fait normalement et à un niveau de programmation très élevé. Nous avons encore validé la semaine dernière près de 70 M€ d'aide lors de la dernière commission des aides. Je vais encore signer au cours du mois de décembre un certain nombre de décisions dans le cadre de la délégation du conseil d'administration. Nous aurons une programmation 2018 tout à fait exceptionnelle.

M. le président :

Je siège ici depuis un certain nombre d'années. Ce serait effectivement utile à la compréhension de partager un peu plus les décisions prises au conseil d'administration, notamment au regard de ce qui a été financé dans nos territoires.

M. GUTTON :

Nous avons un nouveau conseil d'administration le 11 janvier. Dans l'hypothèse où le conseil d'administration voterait le budget 2018, il faut ensuite au maximum un mois d'approbation par les tutelles – la direction du budget et la direction de l'eau et de la biodiversité – pour que nous puissions relancer de nouvelles décisions. Nous pourrions exécuter la gestion courante de l'établissement, y compris assurer les paiements des opérations programmées les années passées. En revanche, nous ne pourrions pas engager de nouvelles opérations en matière d'intervention jusque vers le 11 février prochain. Cela fige notre gestion pendant un mois et demi. Nous espérons qu'un budget 2018 sera voté puisque la loi de finances, elle, aura été votée un peu plus tôt.

Ensuite, nous avons fait savoir sur le terrain que pour qu'un dossier puisse être programmé avant la fin de l'année 2018, s'agissant de la dernière année du 10^e programme, il faut le déposer à un délai suffisant pour être instruit par les services. En fin d'année, nous n'aurons plus qu'une commission des aides le 11 octobre. L'objectif, c'est que nous finissions le programme à zéro. Pour cela, il faut que nous ayons suffisamment de visibilité mesure par mesure. Nous pourrions avoir des transferts à proposer au conseil d'administration entre les différentes lignes du programme de façon à ajuster au plus près le 10^e programme. Plus vite un dossier est déposé, plus vite il est instruit, plus vite il pourra être programmé.

Il y a une vie après le 10^e programme. Il est important que les maîtres d'ouvrage aient assez vite une visibilité sur les orientations du 11^e programme. Si une structure découvre le 31 décembre 2018 que ses projets ne sont plus du tout éligibles au 11^e programme, il y aura un petit problème de communication et d'information. L'objectif de l'agence et la préoccupation des chargés d'intervention dans les délégations, c'est de pouvoir informer le plus tôt possible les maîtres d'ouvrage de ce que sera le 11^e programme. Il s'agit d'un besoin sur le terrain. Nos collaborateurs sont très sollicités par les maîtres d'ouvrage pour pouvoir leur indiquer ce que seront les règles du 11^e programme.

La transparence a été évoquée. Nos décisions sont parfaitement transparentes. Certes, nous avons intérêt à mieux communiquer département par département et région par région en illustrant de façon très pratique les projets que nous accompagnons. Toutefois, tout est bien sur le site de l'agence, y compris toutes les informations nécessaires concernant les aides attribuées et les redevances.

A propos de l'orientation gouvernementale de modernisation de l'action publique CAP 2022, les deux ministres de l'Ecologie et de l'Action publique, MM. Hulot et Darmanin, ont effectivement signé une commande le 3 novembre pour demander, à la fois à la vice-présidente du conseil général de l'environnement et du développement durable et à la cheffe de service de l'inspection générale des finances, un audit-inspection sur l'ensemble des opérateurs de la direction de l'eau et de la biodiversité. Nous y trouvons l'Agence française pour la biodiversité mais également l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, les parcs nationaux, l'établissement public du marais poitevin et les agences de l'eau. Ce travail doit se faire dans les mois qui viennent. La lettre

évoque des premières conclusions d'ici fin 2017. En tout cas, au cours du premier semestre 2018, le Gouvernement a bien l'intention d'avoir un audit de l'ensemble des opérateurs pour définir des orientations, y compris de réorganisation le cas échéant.

M. le président :

Qu'il me soit permis de remercier les services de l'agence et Mme ROBILIARD avec toute son équipe en charge des votes, parce que cela n'a pas été simple.

Je vous souhaite une excellente fin d'année.

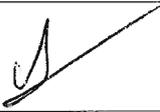
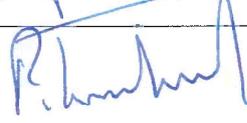
(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h)

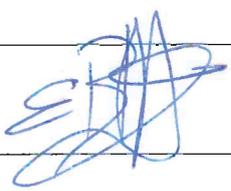
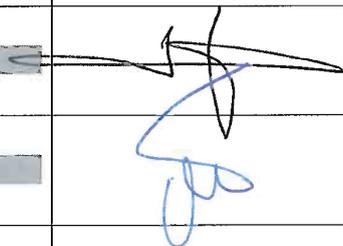
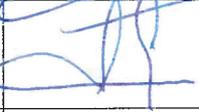
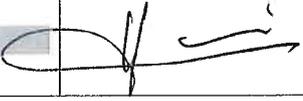
COMITÉ DE BASSIN

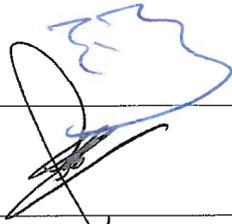
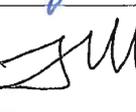
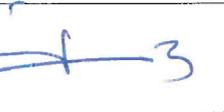
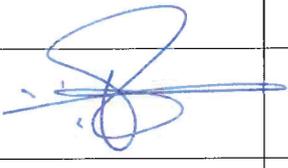
Réunion le lundi 11 décembre 2017

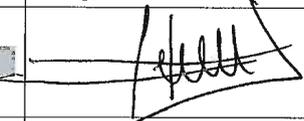
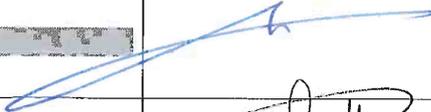
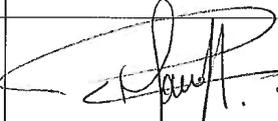
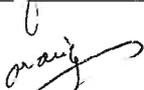
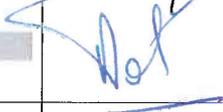
(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

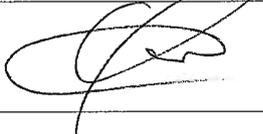
Parlementaires et collectivités territoriales

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe		M. FAVREAU Gilbert
P	Mme ANTON Stéphanie		M. LE GOFF Roger
P	Mme AUCONIE Sophie		
P	Mme BARREAU Cécile		M. BOUDELIER Laurent
A	M. BEAUJANEAU Gilbert		
A	Mme BELLUROT Nadine		
P	M. BERGER Jean-Pierre		
P	M. BOCK François		
P	M. BODARD Philippe		M. THOMAZO Roger
+ chauffeur	M. BOIGARD Fabrice		M. AISTLE Emmanuel
Excusé	M. BOISNEAU Jean-Paul		
P	M. BONNET Maurice		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. BONNIN Philippe		
	P	M. BOTHOREL Eric		
Excusé	A	M. BOUDELIER Laurent		
	P	M. BOUJLILAT Hicham		
<i>Chauffeur</i>	P	M. BURLOT Thierry		
Excusé	A	M. CAUDAL Claude		
Excusé	A	M. CHITO Christian		
	P	M. COUTURIER Christian		M. CAUDAL Claude Mme LE FAOU Lénaïck
	P	M. COUTURIER Jacques		
	P	M. COZIC Thierry		
	A	M. CROCQ André		
Excusé	A	M. DAMIENS Jean-Bernard		
Excusé	A	M. DEMOIS Jean-Louis		
	P	M. DRAPEAU Jean-Luc		
	P	M. FAUCHEUX Benoît		Mme LARDY Brigitte
	P	M. FAUVEL Auguste		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A M. FAVREAU Gilbert		
<i>+ chauffeur ?</i>	P M. FERRAND Emmanuel		
<i>+ chauffeur</i>	P M. FRECHET Daniel		M. BOISNEAU Jean-Paul
	P Mme GALLIEN Cécile		
	P M. GANDRIEU James		M. RAMBAUD
<i>+ chauffeur</i>	P M. GERAULT Laurent		M. TOURON Eric
	P M. GIBEY Jean-Marc		
	P M. GRIMPRET Christian		
<i>Excusé</i>	A M. GROSJEAN Francis		
<i>Ne déjeune pas</i>	P M. HERVE Marc		Mme MICHENOT Solène M. BONNIN Philippe
	P M. HERVOCHON Freddy		
<i>+ chauffeur</i>	P Mme JODAR Christiane		
	A Mme LARDY Brigitte		
	P Mme LE GARFF TRUHAUD Francette		
	A M. LE GOFF Roger		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A Mme LE QUER Marie-Christine		
	P Mme LE SAULNIER Brigitte		
	P M. LE TARNEC Jacques		
	P M. LECHAUVE Michel		
	P M. LEDEUX Jean-Louis		M. BEAUJANEAU Gilbert
	P M. LOSTANLEN Georges		M. GROSJEAN Francis
	P M. LUCAUD Laurent		
	P M. MARCELLOT René		
	P M. MICHEL Louis		Mme LE QUER Marie-Christine
	A Mme MICHENOT Solène		
	P M. ORVAIN Jérôme		M. DAMIENS Jean-Bernard
	P M. PELICOT Joël		M. PRORIOLE Jean M. DEMOIS Jean-Louis
Ne déjeune pas	P M. PERROCHON Serge		
	P M. POINTEREAU Rémy		
Excusé	A M. PRORIOLE Jean		
	P M. RAMBAUD Eric		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. REZE Jean-Pierre		
Excusé	A	M. RIOTTE Emmanuel		
	P	M. ROBERT Jean-François		
	P	M. ROLLAND Benoît		
	P	M. ROME Francis		
+ chauffeur	P	Mme ROUSSET Nathalie		
+ chauffeur	P	M. SAUVADE Bernard		M. CHITO Christian
	A	M. THOMAZO Roger		
	A	M. TOURON Eric		
	A	Mme YVARD Séverine		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	

Présents : 48
Dont représentés : 0
Pouvoirs donnés : 18
Absents : 23

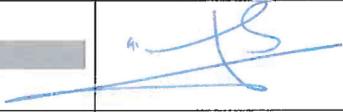
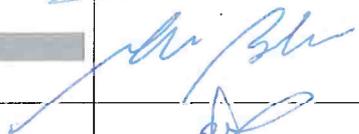
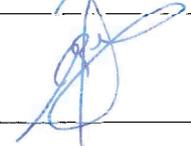
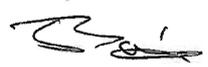
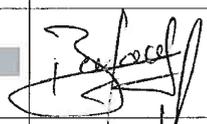
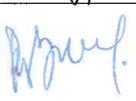
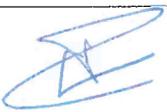
Quorum 1 / 2 de 71 = 36

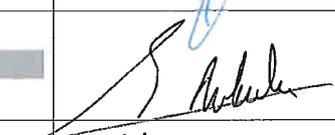
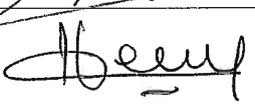
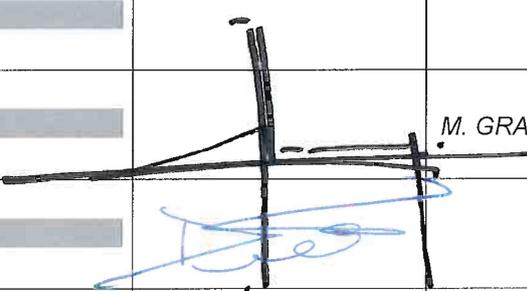
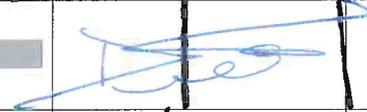
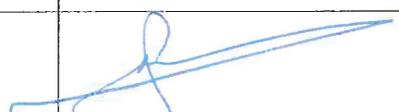
COMITÉ DE BASSIN

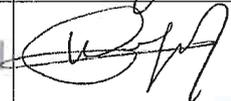
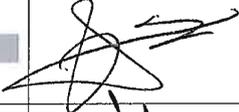
Réunion le lundi 11 décembre 2017

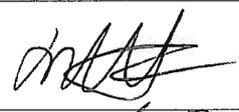
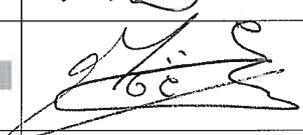
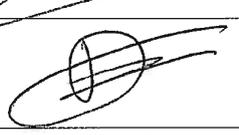
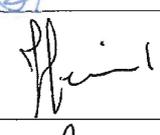
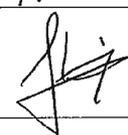
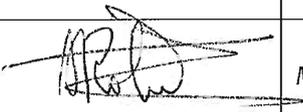
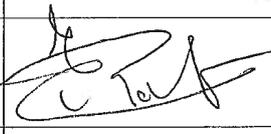
(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

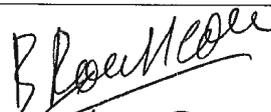
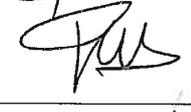
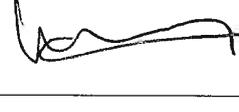
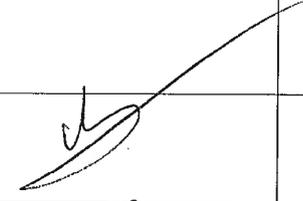
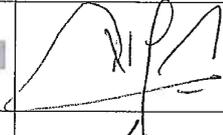
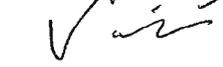
Usagers

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme AUBERGER Eliane		
	P	M. BEAUFILS Marc		
	P	M. BELLIARD Jean-Luc		
	P	M. BITEAU Benoît		
Ne déjeune pas	P	M. BLACHON Eric		
	P	M. BLAISE Dominique		
	P	M. BOISNEAU Philippe		Mme MOATAR Florentina M. VALLEE Mickaël
	P	M. BONNEFOUS Nicolas		
	P	M. BRUGIERE Marc		
	P	Mme BRUNY Régine		Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique Mme ROUFFET PINON Andrée
	P	M. BUIN Pierre		
Excusé	A	M. CHATRY Thierry		
	P	M. CHELLET Pascal		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. COISNE Henri	présent	
	P M. COLLETER Jean-Yves		
	P M. DAUTON Michel		
	A M. DE BEAUMESNIL Michel		
Excusé	A M. DE BOYSSON Xavier		
	P M. DE DREUZY Philippe	Ph de Dreyz	
	P M. DE LESPINAY Josselin		Mme ROCHER Isabelle
	P M. DELACHE Bertrand		M. CHATRY Thierry
	P M. DENIS Bernard		
	P M. DHUY Dominique		
	P M. DORON Jean-Paul		M. GRANDIERE Jérémy
	P M. DREVET Vincent		
	A M. DURAND Dominique		
	P M. FAUCONNIER Jean-Michel		M. DURAND Dominique
	P M. FONTAINE Olivier		
	P M. GANGNERON Etienne		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. GAULANDEAU Claude		
	P M. GILBERT André		
	P M. GOUPY Bernard		
	P M. GOUSSET Bernard		Mme LOUBIERE Delphine
Excusé	A M. GRANDIERE Jérémy		
	P M. GUILLAUME Pierre		M. QUENOT Gérard
	P M. HANGARD Gregory		
	P Mme HERILIER Marie-Jeanne		
	P M. HUET Gilles		
	P M. JANVROT Guy		
	P M. LARDON Antoine		
Excusée	A Mme LE FAOU Lénaïck		
Excusée	A Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique		
	P M. LEGRET Denis		
	A Mme LOUBIERE Delphine		
Excusée	A Mme MAUSSION Patricia		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. MENIER Jean-René		M. TIENGOU Alain
	P M. MERY Yoann		
	A M. MILLIERAS Christophe		
Arrivée tardive	A Mme MOATAR Florentina		
	P M. MOELO Jean-Yves		
	P M. NOYAU Philippe		M. DE BEAUMESNIL Michel
	P M. PATURAT Jacques		
	P M. PELLERIN François-Marie		
	P M. PENAUD Jean		
	P M. PIERSON Jean-Paul		
	P M. PIRIOU Jean-Yves		
	P M. PLESSIS Georges		
	A M. QUENOT Gérard		
	P M. ROBERT Alain		M. MILLIERAS Christophe
	P M. ROBERT Jacques		
	A Mme ROCHER Isabelle		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme ROUFFET PINON Andrée		
	P	M. ROUSSEAU Bernard		Mme AUBERGER
	P	M. SAQUET Christian		
	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine		Mme MAUSSION Patricia Mme YVARD Séverine
	P	M. SOUBOUROU Christian		
	P	M. TAUFFLIEB Eric		
Excusé	A	M. TIENGOU Alain		
	P	M. TROUVAT Pierre		
	P	M. VALETTE Jean-Guy		
	A	M. VALLEE Mickaël		
	P	M. VENDROT Michel		
	P	M. VIGIER André		
	P	M. VOISIN Jean-Bernard		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	

Présents : 59
Dont représentés : 0
Pouvoirs donnés : 14
Absents : 18

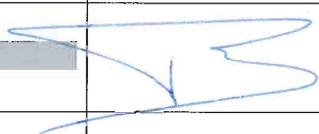
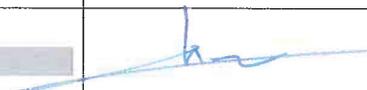
Quorum 1 / 2 de 76 = 38

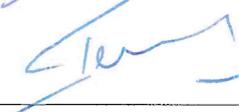
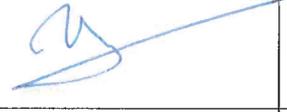
COMITÉ DE BASSIN

Réunion le lundi 11 décembre 2017

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Etat et établissements publics

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme BARRET Christiane		
	A	M. BAUDOT Christian		
	A	Mme BERTRAND Julie		
	P	M. BERTRAND Patrick		M. BOILEAU Fabien
Excusé	A	M. BOILEAU Fabien		
	A	Mme BONNEVILLE Annick R. par Mme Laure LETESSIER		Mme KLEIN Nicole
Excusé	A	M. BOUILLON Stéphane		
	A	Mme BOUYGARD Anne R. par Mme Françoise MORAGUEZ		M. JACQ François Mme GAUTHIER Odile
Excusée	A	Mme CASTELNOT Chantal		
	A	M. CHALUS Jean-Pierre R. par M. Antoine DELOUIS		
	P	M. CHASSANDE Christophe		M. NAVEZ Marc M. BAUDOT Christian
	A	M. DE CADEVILLE Olivier R. par Mme Anne SERRE		M. PUYRAZAT Michel

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A M. DE GUENIN Philippe		
	A M. DE OLIVEIRA Emmanuel		
	P M. DUCOS Yves		
	A M. FALCONE Jean-Marc R. par Mme Claire DEVAUX-ROS		Mme BARRET Christiane M. DE OLIVEIRA Emmanuel
	P M. FERREIRA Patrick		M. GRELICHE Patrice M. SELLIER Guillaume
	P M. FLEUTIAUX Claude		Mme CASTELNOT Chantal
	A M. GAILLET Jean-Roch R. par M. Guy FRÉMAUX		Mme GOMEZ Frédérique M. DE GUENIN Philippe
	A Mme GAUTHIER Odile		
	A Mme GOMEZ Frédérique		
	A M. GRELICHE Patrice		
	A M. GUYOT Patrice R. par M. Patrick BARNET		
	A Mme HIRTZIG Sylvie R. par M. Dieudonné DONDASSÉ		M. MORDACQ Frank
	A M. JACQ François		
	A Mme KLEIN Nicole		
Excusé	A M. LALLEMENT Didier R. par Mme Annie RAMES		Mme WILS-MOREL Christine
	A M. LEIBREICH Johann R. par M. Jean-Eudes DU PEUTY		M. SPECQ Bertrand

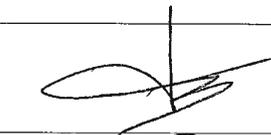
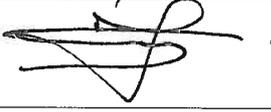
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. MIRMAND Christophe		
<i>Excusé</i>	A	M. MORDACQ Frank		
<i>Excusé</i>	A	M. NAVEZ Marc		
	A	Mme NOARS Françoise R. par Mme Sandrine COULAUD		M. VATIN Thierry M. BOUILLON Stéphane
<i>Excusé</i>	A	M. PUYRAZAT Michel		
	A	M. SELLIER Guillaume		
	A	M. SPECQ Bertrand		
	A	M. TOULHOAT Pierre R. par M. Alain SAADA		
	A	M. VATIN Thierry		
	A	Mme WILS-MOREL Christine		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	

Présents : 17
Dont représentés : 12
Pouvoirs donnés : 19
Absents : 21

Quorum 1 / 2 de 38 = 19

COMITÉ DE BASSIN**Réunion le lundi 11 décembre 2017****(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)****Assistants de droit**

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
<i>Excusée</i>	A	Mme AUBERT Marie-Hélène	
	P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	
	P	M. GUTTON Martin	
	A	Mme SOUSSAN-COANTIC Jocelyne	

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le lundi 11 décembre 2017

Participent également

	NOM	EMARGEMENT
P	M. ARRONDEAU Jean-Pierre Animateur du Sage Vilaine	
P	M. CARTIER Johnny	
P	M. CHAPLAIS Samuel Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire	
P	M. DEGUET Gilles Vice-Président du Conseil régional du Centre	
P	M. DEMOLDER Michel Président de la CLE du Sage Vilaine	
P	M. EUDE Jean-Claude	
P	M. LEGEARD Nathanaël Conseiller au cabinet de la région Centre-Val de Loire	
P	M. MEYER Nicolas	excusé -
P	M. MORISSET Alain Directeur du service de l'eau - Communauté d'agglomération de la Rochelle	
P	Mme PROY Dominique	
P	Mme RAFFARD Catherine	
P	Mme RENOUX Nathalie Responsable dossier environnement CRA du Centre	
P	M. ROY Claude Directeur de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche	

M^{me} WITTEIN

Région Bretagne

M^{me} LE BRAS

Région Bretagne

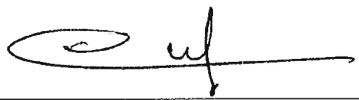
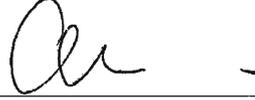
M. LAUNAY

Adrien SAGE cheval

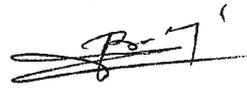
COMITÉ DE BASSIN

Réunion le lundi 11 décembre 2017

Public

		NOM	EMARGEMENT
Ne déjeune pas ?	P	M. BOUDON Gérard Arrivé à 14h30	
Ne déjeune pas	P	M. PREUSS Bernard	
Ne déjeune pas	P	M. MOREAU Christian	
Ne déjeune pas	P	M. CHAMBRION Théo	
Ne déjeune pas	P	M. BAUDRY Thierry	
Ne déjeune pas	P	M. GUILLET Jean-Jacques	

Ne déj. pas P. N. Jean BAUDRY



Ne déj. pas P. M. Serge MOAÏK

